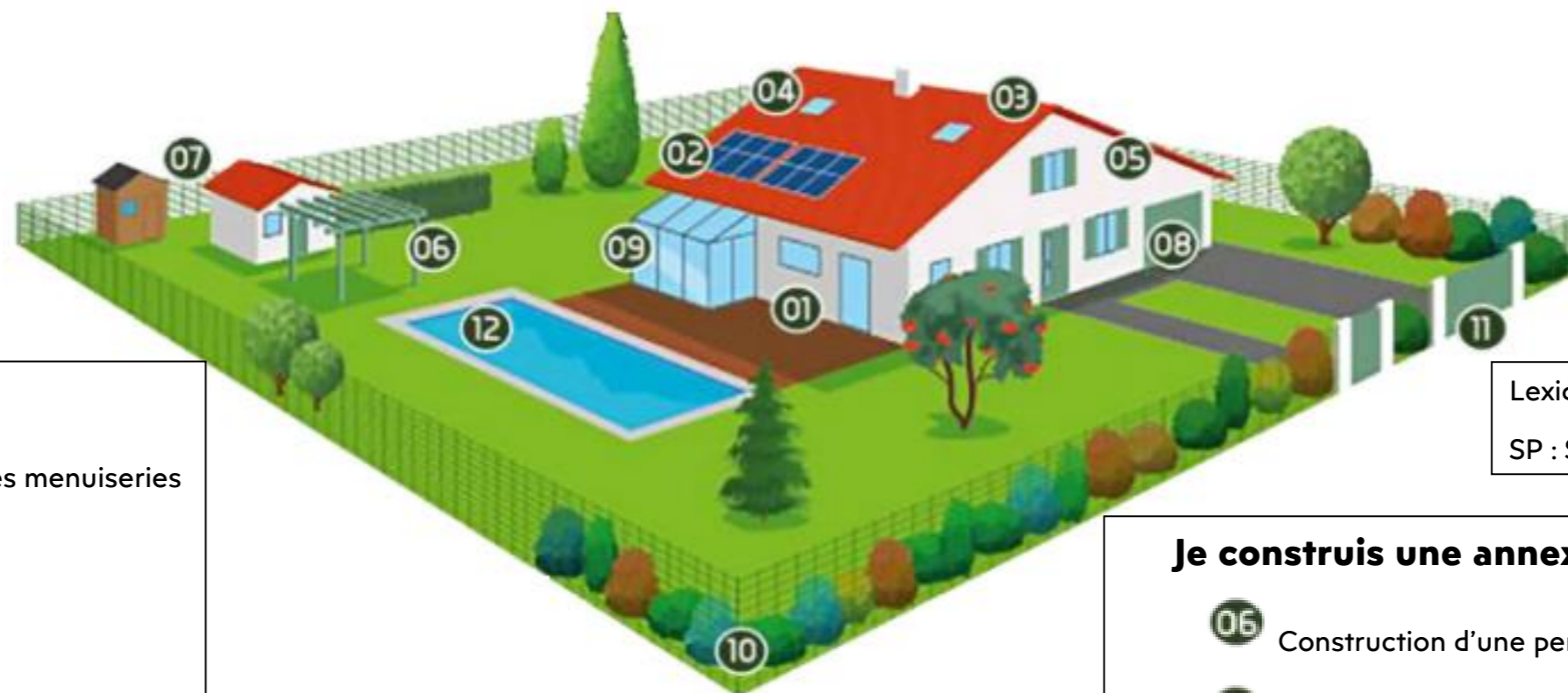


Quelles autorisations, pour quels travaux ?



Je modifie l'aspect extérieur

- 01 Création d'ouvertures, changement des menuiseries
- 02 Pose de panneaux photovoltaïques
- 03 Rénovation de toiture
- 04 Installation de fenêtres de toit
- 05 Ravalement, peinture de façade

Déclaration préalable

Lexique

SP : Surface de plancher ES : Emprise au sol

J'installe un portail ou une clôture (à l'alignement ou en limite séparative)

- 10 Edification ou modification de la clôture
- 11 Création ou modification d'accès

Aucune formalité (ne pas dépasser 2 m de hauteur)

Contactez OBLIGATOIREMENT la Mairie au préalable.

J'installe une piscine

- 12 Piscine enterrée ou hors sol
 - Piscine non couverte moins de 10 m² ou hors sol installée moins de 3 mois/an
 - Piscine non couverte de 10 à 100 m² ou avec couverture < à 1.80 m de hauteur
 - Piscine non couverte de plus de 100 m² ou avec couverture > à 1.80 m de hauteur

Aucune formalité

Déclaration préalable

Permis de construire

Je construis une annexe

- 06 Construction d'une pergola, carport... et
- 07 ... Abri de jardin, local technique...
 - Moins de 5 m² de SP ou ES
 - Moins de 20 m² de SP ou ES
 - Plus de 20 m² de SP ou ES

Aucune formalité

Déclaration préalable

Permis de construire

- 08 Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans modification de l'aspect extérieur)

Déclaration préalable

Je réalise une extension

- 09 Pièce de vie supplémentaire, véranda ...
en zone UB

- Moins de 40 m² de SP ou ES
- Plus de 40 m² de SP ou ES

Déclaration préalable

Permis de construire

en zone A, N et AU

- Moins de 20 m² de SP ou ES
- Plus de 20 m² de SP ou ES

Déclaration préalable

Permis de construire

Si vous vous rapprochez des 150 m² habitables, contactez la Mairie au préalable.